



CAISSE DES ECOLES BAGNOLS-EN-FORÊT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Conseil d'Administration du 16 janvier 2023

L'an DEUX MILLE VINGT-TROIS, le seize janvier, à dix-sept heures.

Le Conseil d'Administration de la Caisse des Ecoles de BAGNOLS-EN-FORET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. René BOUCHARD.

Date de la convocation du Conseil d'Administration : 11 janvier 2023

Nombre de membres : En exercice : 11 - Présents : 7 – Représentés : 2 - Votants : 9

PRESENTS : BOUCHARD René, FRELAT Véronique, GAY Sandrine, GUERIN Carole, MEISSEL Yolande, PORQUET Sophie, SAILLET Jérôme.

ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES PAR POUVOIR : CHEVAL-BOIVIN Carole et REBOUL Régis.

ABSENT EXCUSE :

SECRETAIRE DE SEANCE : BASSO Maëva

Année 2023 - Délibération n°01 APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 27 DECEMBRE 2022

M. René BOUCHARD, Président, expose :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-11;

Vu l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'ordonnance n° 2021-1310 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales ;

Vu le conseil d'administration de la caisse des écoles du 27 décembre 2022, dont le procès-verbal de séance est annexé à la présente délibération ;

Considérant que depuis le 1er juillet 2022, et en vertu de la réforme des règles de publicité des actes, « le procès-verbal de chaque séance, rédigé par le ou les secrétaires, est arrêté au commencement de la séance suivante, et signé par le président et le ou les secrétaires »

Où l'exposé qui précède, le conseil d'administration après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver le procès-verbal de la séance du conseil d'administration en date du 27 décembre 2022 ;

- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toute disposition, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision

Le Président, René BOUCHARD



CAISSE DES ECOLES BAGNOLS-EN-FORÊT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Conseil d'Administration du 16 janvier 2023

L'an DEUX MILLE VINGT-TROIS, le seize janvier, à dix-sept heures.

Le Conseil d'Administration de la Caisse des Ecoles de BAGNOLS-EN-FORET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. René BOUCHARD.

Date de la convocation du Conseil d'Administration : 11 janvier 2023

Nombre de membres : En exercice : 11 - Présents : 7 – Représentés : 2 - Votants : 9

PRESENTS : BOUCHARD René, FRELAT Véronique, GAY Sandrine, GUERIN Carole, MEISSEL Yolande, PORQUET Sophie, SAILLET Jérôme.

ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES PAR POUVOIR : CHEVAL-BOIVIN Carole et REBOUL Régis.

ABSENT EXCUSE :

SECRETAIRE DE SEANCE : BASSO Maëva

Année 2023 - Délibération n°02 DECISION MODIFICATIVE N°2

M. René BOUCHARD, Président, expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

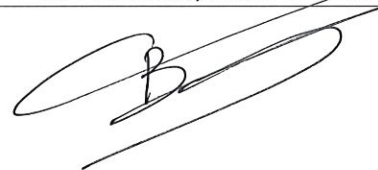
Considérant qu'afin de pouvoir régler les dépenses de fonctionnement engagées au titre de l'année 2022, il convient de prévoir une modification du budget ;

Où l'exposé qui précède, le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'adopter la décision modificative n°2 du budget de la Caisse des Ecoles selon le détail par chapitre :

| Désignation | Dépenses (1) | | Recettes (1) | |
|---|-----------------------|-------------------------|-----------------------|-------------------------|
| | Diminution de crédits | Augmentation de crédits | Diminution de crédits | Augmentation de crédits |
| FONCTIONNEMENT | | | | |
| D-6067 : Fournitures scolaires | 0,00 € | 2 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| TOTAL D 011 : Charges à caractère général | 0,00 € | 2 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| D-023 : Virement à la section d'investissement | 2 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement | 2 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| Total FONCTIONNEMENT | 2 000,00 € | 2 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| INVESTISSEMENT | | | | |
| R-021 : Virement de la section de fonctionnement | 0,00 € | 0,00 € | 2 000,00 € | 0,00 € |
| TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement | 0,00 € | 0,00 € | 2 000,00 € | 0,00 € |
| D-2184 : Mobilier | 2 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles | 2 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| Total INVESTISSEMENT | 2 000,00 € | 0,00 € | 2 000,00 € | 0,00 € |
| Total Général | | -2 000,00 € | | -2 000,00 € |

Le Président, René BOUCHARD





CAISSE DES ECOLES BAGNOLS-EN-FORÊT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil d'Administration du 16 janvier 2023

L'an DEUX MILLE VINGT-TROIS, le seize janvier, à dix-sept heures.

Le Conseil d'Administration de la Caisse des Ecoles de BAGNOLS-EN-FORET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. René BOUCHARD.

Date de la convocation du Conseil d'Administration : 11 janvier 2023

Nombre de membres : En exercice : 11 - Présents : 7 – Représentés : 2 - Votants : 9

PRESENTS : BOUCHARD René, FRELAT Véronique, GAY Sandrine, GUERIN Carole, MEISSEL Yolande, PORQUET Sophie, SAILLET Jérôme.

ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES PAR POUVOIR : CHEVAL-BOIVIN Carole et REBOUL Régis.

ABSENT EXCUSE :

SECRETAIRE DE SEANCE : BASSO Maëva

Année 2023 - Délibération n°03

ACCEPTATION D'UN DON DE L'OFFICE CENTRAL DE LA COOPERATION A L'ECOLE

M. René BOUCHARD, Président, expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Considérant que l'association OCCE 83 constituée des parents d'élèves du groupe scolaire Frédéric Gagliolo souhaite faire un don à la Caisse des Ecoles d'un montant de 800.50 euros.

Considérant que ce don a pour but de permettre l'achat de fournitures scolaires ;

Considérant que ce don sera rattaché au budget de la Caisse des Ecoles de l'année 2022 ;

Où l'exposé qui précède, le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'accepter le don d'un montant de 800.50 euros de l'association OCCE 83 ;
- de dire que ce don sera employé pour l'achat de fournitures scolaires ;
- de dire que ce don sera rattaché au budget de la Caisse des écoles de l'année 2022
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toute disposition, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

Le Président, René BOUCHARD